



Douze points et un treizième à propos de la « non-entrée en matière »

(Office du soir politique du 8 avril 2005, Eglise Saint Pierre)

un

Toujours plus de personnes remarquent soudainement qu'on n'entre pas en matière pour elles, soudainement plus; les jeunes qui ne trouvent pas de places d'apprentissage, les vieux qui ont cru toute leur vie qu'ils seraient enfin en sécurité dans leur vieillesse, déjà les enfants remarquent cela.

deux

Toujours plus de personnes qui remarquent cela, remarquent en outre qu'elles doivent s'en accommoder de la manière la plus obligeante.

trois

La personne qui remarque cela et qui remarque qu'elle doit s'en accommoder est prise de peur et de colère.

quatre

C'est une situation de confusion qui n'est pas sans danger pour une âme individuelle qui ne sait plus et qui, bientôt, ne pourra plus savoir si elle doit se taire ou crier.



Kreuzlingen, août 2004 : un groupe de requérants d'asile discute dans la zone extérieure du centre d'enregistrement. Photo : Meinrad Schade

cinq

Mais d'abord, on courbe l'échine, on regarde autour de soi si c'est vrai que l'on doit s'accommoder et si la situation dont on doit s'accommoder est réelle, on est même un peu content de ne pas être seul, qu'il y ait les faits qui ont changé, la situation, le lieu, l'argent qui manque, le climat, la concurrence qui devient inévitablement plus forte.

six

Puis, nous sommes prêts et comprenons

**stop à la xénophobie.
stop à la politique de blocher.
la suisse, c'est tous ceux et toutes
celles qui y vivent.**

**Grande manif nationale
le 18 juin 2005 à 14h00
Waisenhausplatz, Berne
Plus d'infos: p. 12**

Mouvement des sans-papiers

Informations actuelles

pages 3 et 4

Dossier Droits fondamentaux

pages 5 – 8

Camps de réfugiés aux frontières extérieures de l'UE

page 9

que celui qui crie au secours est d'abord faible, ensuite incompréhensif et enfin ça dérange que les faits puissent continuer à changer parce qu'ils le doivent.

sept

Puis, nous sommes finalement d'abord le peuple qui a toujours raison parce qu'il a remarqué ce qui compte, qui ainsi a et aura toujours raison contre tout hurlement de juges qui font valoir une constitution, d'Eglises qui rappellent les droits humains comme si le peuple n'était pas l'organe, le seul, pour changer les constitutions, pour dénier les droits de ceux qui sont tombés dans la détresse dont – s'il vous plaît – nous ne sommes pas coupables.

huit

Mais la peur subsiste – comme la colère, mais elles ne sont désormais plus ma peur ou ma colère, elles sont devenues littéralement le peuple.

neuf

On pourrait bien sûr se demander maintenant comment tout cela a pu arriver si, comme on pourrait le penser, le fait de s'interroger était ce qu'il y a de plus humain.

dix

Il faut cependant absolument éviter de s'interroger, à supposer que les faits doivent pouvoir se modifier, et celui qui demande encore à qui cela sert que les faits se modifient sans obstacle dans leur direction apparemment incontournable, qu'ils se précisent, oui, qu'ils se vérifient constamment eux-mêmes comme chacun et chacune pourrait bien le voir, est un ennemi du peuple.

onze

Car le peuple aurait des ennemis, intérieurs, qui, toutefois, finiraient bien par se taire bientôt, mais avant tout des ennemis venus chez nous de l'extérieur sans rien d'autre qu'eux-mêmes, sans preuves qu'ils ont des motifs de demander l'asile chez nous, car tout le monde pourrait bien venir sans avoir de preuves et exiger de nous autres que nous devions nous soucier de leur misère à supposer qu'elle existe vraiment.

douze

Là, le peuple aurait à dire NEM, non-entrée en matière, et il aurait également dit cela pour avoir bien compris depuis longtemps qu'on n'entre pas en matière pour n'importe qui seulement sous prétexte qu'il faudrait toujours entrer en matière pour celui ou celle qui crie; où ça nous mènerait?!

*

treize

Où cela nous a-t-il déjà menés?, serait la question qui se pose constamment dans l'histoire d'un pays lorsque l'on n'entre manifestement plus en matière pour quelqu'un parce qu'il s'agit manifestement d'une personne qui a besoin

d'aide humaine; alors, il faut une désobéissance civile face à un Etat démocratique qui menace d'oublier qu'il ne peut être un Etat que pour une société voulant être civile.

Manfred Züfle

Révision de la loi sur l'asile

Menace de référendum

A sa session de printemps, le Conseil des Etats a repris les propositions de durcissement de la loi sur l'asile émises par le Conseil fédéral et les a même en partie dépassées. Le PS, les Verts et Amnesty international brandissent ouvertement la menace du référendum.

Si l'exclusion de l'aide sociale des requérants déboutés et la suspension possible de l'aide de détresse ne sont pas à nouveau supprimées par le Conseil national dans la révision actuelle de la loi sur l'asile, la gauche-verte est visiblement prête à lancer un référendum.

Défendre les droits fondamentaux par référendum?

Solidarité sans frontières elle-même a discuté de manière controversée de la question d'un référendum contre la loi sur l'asile. Au fond, il nous paraît évident que les droits fondamentaux ne peuvent être supprimés ni par des décisions du parlement ni par un vote populaire. Un échec cuisant du référendum pourrait donner de faux signaux pour une « légitimation démocratique » du démantèlement des droits fondamentaux. Toutefois, si une forte coali-

tion soutient le référendum et qu'ainsi un large débat public est possible, Sosp se joindra à la campagne.

Droits fondamentaux ou arguments financiers?

Une conférence de presse du PS du 17 mai avec Hans-Jürg Fehr, président du parti, Elmar Ledergerber, président de la ville de Zurich, et Ruth Lüthi, conseillère aux Etats fribourgeoise, a désormais démontré que la lutte contre une politique d'asile de fermeture n'est heureusement plus l'apanage de quelques personnes engagées, mais que des figures de proue du PS y participent également. Cela assurera certainement un large soutien de l'éventuel référendum au sein du PSS. D'un autre côté, l'argumentation mise en avant met l'accent sur la charge financière des cantons et des villes en cas d'exclusion de l'aide sociale et ne place malheureusement pas le renforcement des droits fondamentaux en soi au centre du débat.

Il paraît en outre évident depuis assez longtemps que le Comité romand contre la loi sur les étrangers lancera un référendum contre la future loi qui reste discriminatoire. Ce projet de loi sera lui aussi probablement discuté une deuxième fois en automne par le Conseil national.

Balthasar Glättli

Sans-papiers

La lutte continue

Depuis les occupations de 2001, le thème des sans-papiers est de moins en moins abordé par les médias. Pourtant, les collectifs restent engagés et leur action de base se poursuit en vue d'une régularisation collective. A Zurich, on prévoit la création d'un centre d'accueil.



Zurich: perdu et gagné

Cela peut sembler sarcastique, mais le combat mené pour que la famille Quispe, bolivienne mais sans-papiers, puisse rester en Suisse a valu la peine. Oui, parce que cette famille a lutté jusqu'à récemment avec bien d'autres personnes pour pouvoir vivre dans la dignité dans la patrie de son choix, la Suisse. Oui encore, parce que la population zurichoise – certes en raison des informations empreintes d'émotion qu'elle a reçues – a pu se rendre compte que les milliers de personnes migrantes vivant à Zurich ne sont pas toutes des trafiquants de drogue ou des délinquants et que la législation actuelle applicable aux personnes migrantes sans papiers n'est pas soutenable.

La solidarité manifestée à la famille Quispe et à bien d'autres sans-papiers demeurés anonymes a été grande et nous a bien encouragés, nous autres du Colectivo Sin-Papeles. Le collectif s'est élargi et son processus d'émancipation s'est poursuivi avec divers projets dont notamment la mise en scène d'une propre création théâtrale. Les contacts avec les syndicats et autres organisations ont

repris et le réseau des sympathisants et sympathisantes s'est agrandi. Cet été, le premier centre d'accueil pour sans-papiers ouvrira ses portes au service des personnes migrantes. Le cercle vicieux de l'illégalité, de l'isolation et de la détresse a ainsi été cassé. Le « statut illégal » des sans-papiers n'est certes pas supprimé, mais les forces à l'intérieur et à l'extérieur du collectif sont unies et la volonté de lutter pour la reconnaissance des droits fondamentaux de tous les sans-papiers est réanimée!

Ursula Kubicek

Bâle: il faudrait plus de pression de la base

Après l'occupation des églises de 2001, la création du centre d'accueil pour sans-papiers a été une étape importante en 2002 dans la lutte pour les droits des sans-papiers. En plus des conseils individuels fournis, ce centre a permis jusqu'ici d'établir un contact direct avec plus de 500 personnes migrantes sans papiers.

Pour permettre des progrès concrets, il faudrait davantage de pression de la

*Moreggi s/ Pedrinete, près de Chiasso, novembre 1999 :
« S 75 B » est le point le plus au sud de la Suisse.*

Photo : Meinrad Schade

base bien que la majorité de l'exécutif de Bâle ait récemment viré à gauche. Une première tentative des Equatoriens et Equatoriennes de s'organiser en association a échoué. Ont suivi la création d'un groupement d'employés de maison ainsi que, depuis peu, celle de l'« Union des travailleurs et travailleuses au séjour non réglé ». La campagne « Un travail = un permis! » reprend nouvellement la revendication de la régularisation collective et les sans-papiers reçoivent symboliquement, avec leur carte de membre, un « statut » qui devrait leur apporter une certaine protection. Des améliorations concernant les permis de séjour, le droit du travail et les problèmes de la vie quotidienne devraient être possibles prochainement à Bâle.

Pierre-Alain Niklaus

Les sans-papiers en Espagne

Une misère sans fin

La proposition du gouvernement espagnol a fait sensation: la situation de centaines de milliers de sans-papiers devait être régularisée.

Toutefois, il y a un os. En effet, seuls peuvent recevoir des papiers ceux qui peuvent présenter un contrat de travail valable. Une exigence que les dizaines de milliers de travailleurs « illégaux » de l'agriculture ne peuvent pas remplir.

Pendant trois mois, les fraises espagnoles ont envahi nos supermarchés, la plupart du temps en promotion: 3 fr. 20 le carton de 500 grammes. Elles sont maintenant remplacées par les fraises indigènes. Non sans conséquences directes sur les cultures espagnoles. Dans la région d'Huelva en Andalousie, d'où provient pratiquement toute la production espagnole de fraises, les 7'000 hectares cultivés sont labourés bien que la récolte ne soit pas du tout terminée. Mais la vente n'est plus rentable. Ainsi prend fin, également après trois mois, l'engagement des 22'000 cueilleurs et cueilleuses venant de l'Europe de l'est. Ils sont

obligés de quitter l'Espagne sans retard. Leur rêve d'emmener chez eux un peu d'argent pour leur famille ou pour leurs études est à peine réalisé. Les travailleurs et travailleuses espagnols et portugais se déplacent dans d'autres régions pour un autre travail aux champs. La situation est plus difficile pour les nombreux journaliers sans papiers qui viennent du Maghreb et d'Afrique de l'ouest et parfois également d'Amérique latine.

A 400 kilomètres à l'est, dans la région d'Almeria, s'étend, sur plus de 320 kilomètres carrés, la mer de plastique formée par les serres produisant les légumes pour l'hiver des Européens: tomates, poivrons et courgettes. Depuis le mois de février, l'activité y est réduite. Les plantes des légumes pour l'hiver sont remplacées par des melons avec lesquels les Espagnols reprendront la première place sur le marché. Toutefois, les melons poussent presque tout seuls et il n'y a plus guère de travail. Les sans-papiers d'Almeria ne savent plus de quoi ils vont vivre. Ils ont traversé la mer et ont payé cher leur voyage; 1800 Euro pour le trajet de Bamako à Almeria simple course. « Mon village s'est cotisé pour moi. Je ne peux rentrer que si je réussis ou si je meurs », dit un jeune étudiant du Mali.

Pour le moment, ils vivent dans des tentes en plastique fabriquées avec les déchets des serres ou en surnombre dans des chambres louées au prix fort dans des conditions inhumaines. Ils sont très peu à bénéficier d'un emploi fixe auprès d'un producteur de légumes. La plupart doit se contenter de trouver de temps à autres une journée ou quelques heures de travail.

Malgré la « normalisation », les illégaux demeurent illégaux

La production agricole du sud de l'Espagne est dominée par les chaînes des

grands distributeurs européens – pour la Suisse: Migros et Coop et bientôt Aldi. Elle ne pourrait pas s'en sortir sans une main-d'œuvre extrêmement bon marché (salaire actuel: 30 Euro au plus pour une journée de 8 heures) composée en grande partie de sans-papiers. L'agriculture capitaliste produit ainsi l'« immigration illégale ». Le gouvernement espagnol procède actuellement à une « normalisation ». Les immigrants et immigrantes sans papiers peuvent se faire régulariser à certaines conditions. 700'000 demandes ont été déposées jusqu'au 7 mai dans toute l'Espagne, mais ce chiffre n'a été atteint que récemment après la suppression de l'exigence d'un séjour d'au moins six mois enregistré dans une commune espagnole. Le plus grand obstacle à une régularisation complète est maintenant l'exigence d'un contrat de travail valable. Une normalisation du statut de séjour dépend entièrement de la bonne volonté des employeurs. La grande majorité des sans-papiers d'Almeria et de Huelva ne peuvent répondre à aucune des deux exigences. Ils resteront des « illégaux », prêts en tout temps, comme une main-d'œuvre de réserve, à répondre à la demande liée à une production non maîtrisée de marchandises.

Urs Sekinger

En tant que coordinateur de SOLIFONDS et président de l'ONG vpod, Urs Sekinger a participé en mars à une délégation du Forum civique européen en Andalousie. En plus de tâches d'information, la délégation a manifesté sa solidarité avec le syndicat des travailleurs agricoles SOC qui s'engage activement dans la lutte pour les sans-papiers et contre le racisme.

Le Forum civique européen a lancé une campagne urgente de soutien en faveur du SOC:

Forum civique européen / C.E.D.R.I

Case postale, 4004 Bâle, tél.: 061/262 01 11

<http://www.forumcivique.org/>

Konto: PC 40-8523-5



Dossier Droits fondamentaux

En état d'exception

Lorsque nous avons voulu manifester contre le congrès de l'organisation privée WEF et les effets de la globalisation à Davos à fin janvier 2001, toutes les voies d'accès à Davos étaient bouclées par la police. L'accès au village était impossible. Les étrangers et étrangères ont été obligés de quitter la Suisse dans les heures qui suivirent. Toute la région de Davos était déclarée zone fermée.

En principe, les droits humains sont reconnus à tous les individus en Suisse. Les milliers de personnes auxquelles l'accès à la région de Davos avait été refusé ont toutefois dû se rendre à l'évidence que ces droits pouvaient être complètement suspendus dans toute une région. Tout à coup, il n'y avait plus de liberté personnelle, plus de liberté d'exprimer ses opinions, plus de liberté de réunion, plus de droit à l'information.

Constants soupçons

Depuis assez longtemps, les personnes migrantes peuvent être bannies de certains lieux ou être astreintes à ne pas quitter certains lieux qui leur sont assignés. Ces mesures restrictives de liberté sont en général prises sur la base du vague soupçon que la personne concernée pourrait porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publics. Entre-temps, plusieurs cantons ont édicté de telles prescriptions de police également à l'égard de ressortissants suisses.

Dans les villes d'une certaine taille, les passants qui se trouvent à proximité des lieux névralgiques sont régulièrement soumis à des contrôles de police

indépendants de l'événement en cours. Contrairement aux contrôles généraux, de tels contrôles ne supposent pas de soupçons concrets. Ils se basent sur certains critères externes comme par exemple le fait d'être étranger, la couleur de la peau, l'habillement ou le lieu de séjour. Les contrôles indépendants de l'événement en cours ne sont pas ciblés sur la répression de crimes ou de délits mais sont la seule expression du pouvoir de contrôle de l'Etat sur le domaine public.

Ces contrôles se font avec tout un rituel de condescendance et d'humiliation. Si la personne contrôlée en appelle à ses droits fondamentaux, elle est en général considérée comme voulant résister, ce qui peut justifier le recours à la force de la part de la police.

Dans les zones grises du droit

Il y a toujours plus d'espaces où les droits humains sont mis entre parenthèses. Les restrictions de liberté sont en général motivées par le souci réel ou prétendu de garantir la sécurité de la population.

En même temps, on connaît un changement radical en droit pénal; la pratique dominante doit désormais également être fondée du point de vue de la science juridique. Günther Jakobs, professeur émérite de Bonn, a été le premier à émettre l'idée qu'on a besoin non seulement du droit pénal normal, mais encore d'un autre droit pénal qui soit séparé et fort: ce qu'on appelle le « droit pénal pour les ennemis ». Le droit pénal normal avec ses règles relevant de



Fédération de Russie, Ingushetien, mai 2003. Une famille de réfugiés près du campement « Sputnik ».
Photo : Meinrad Schade

l'état de droit ne serait applicable qu'aux « citoyens normaux », alors que le droit pénal pour les ennemis le serait aux ennemis de l'Etat appelés « non-personnes » par Jakobs, soit tous ceux et celles « qui se sont détournés durablement du droit ». Ces non-personnes devraient alors « être mises sur la touche ». Cela revient à dire que seules les personnes présentant les « conditions cognitives » nécessaires pourront encore invoquer les droits humains. Le droit pénal pour les ennemis correspond à « la guerre maîtrisée » dans laquelle « l'ennemi est exclu ».

Il apparaît de plus en plus de zones grises du droit, des états d'exception dans lesquels le pouvoir « nu » s'empare de la « vie » nue (Giorgio Agamben). Plus ces situations d'exception se multiplieront, moins les limites entre la démocratie et la dictature seront perceptibles.

Liberté d'opinion et d'information

Art. 16 de la constitution fédérale
« La liberté d'opinion et la liberté d'information sont garanties. Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion. Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser. »

Liberté des médias

Art. 17 de la constitution fédérale
« La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie. La censure est interdite. Le secret de rédaction est garanti. »

Sans liberté d'opinion, pas de liberté des médias. Ces deux droits fondamentaux sont très étroitement liés. Il est essentiel pour une société démocratique que les citoyens et citoyennes puisse former leur opinion sans limite et sans tutelle étatique. Une démocratie vit du combat pacifique des opinions. Pour que cela ne devienne pas une farce, il faut qu'il soit garanti que chacun jouisse des mêmes possibilités. Les moyens financiers à disposition à eux seuls créent des inégalités: ceux qui ont plus d'argent peuvent plus facilement diffuser largement leur opinion. Dans cette mesure, la liberté absolue des médias reste un idéal également en Suisse.

Dans de nombreux pays (Chine, Arabie saoudite, Tunisie, etc.), il n'y a ni liberté d'opinion, ni liberté d'information et encore moins de liberté des médias. En comparaison à ces pays, la

Suisse apparaît comme un paradis. Personne n'est arrêté quand il exprime une opinion qui ne plaît pas à l'autorité. De même, on ne peut pas se plaindre ici d'un manque de médias. Cette situation ne doit toutefois pas nous tromper car il arrive souvent qu'on essaie d'empêcher des publications de paraître, en usant de pression économique ou en menaçant de poursuite pénale. Internet est particulièrement touché par de telles pressions. Il peut très bien arriver en effet qu'une personne soit citée à comparaître devant le juge seulement parce qu'elle a placé un lien avec des contenus mal vus pour documenter un état de fait particulier.

Liberté de réunion

Art. 22 de la constitution fédérale
« La liberté de réunion est garantie. Toute personne a le droit d'organiser des réunions, d'y prendre part ou non. »

La liberté de réunion a été depuis toujours le principal droit fondamental de ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas faire valoir leurs intérêts au sein des institutions étatiques. C'est le droit d'établir directement un lien avec le public. Le droit de manifester devient d'autant plus important que les institutions politiques sont bloquées par les partis établis et que la publicité des médias écarte les positions divergeantes.

C'est précisément pour ce motif que ce droit est aussi constamment menacé. Pour ceux qui se situent hors du consensus dominant et ne sont pas « prêts au dialogue », l'article 22 de la constitution fédérale a aujourd'hui le contenu suivant: l'exercice de la liberté de réunion est lié à de sévères conditions policières. Toute personne a le droit de pren-

Dos Droits fonc

« Ce qu'on appelle droits fonc
 essentiels qui sont garantis a
 pouvant être invoqués en ju
 l'encyclopédie Wikipedia) – Les
 avoir été consacrés par écrit
 Angleterre au 17e siècle dans
 s'agissait de la protection contre
 droit à être amené devant un
 fondamentaux ont été étendus. D
 sont consacrés dans une constitu
 Suis

Malgré leur garantie en premie
 sont sujets à une grande marge
 valent pour tous, mais ils sont d
 certaines restrictions dans la p
 liberté devant les contrôles, c'est
 sphère privée est actuellement
 prétexte de la lutte contre le ter
 autorités ont le droit de s'immisc
 des personnes qui doit les prot
 double page fait état d'autres dr
 dont ils so

dre part à des réunions pour autant
 qu'elle n'ait pas peur des lances d'eau,
 des balles caoutchouc et des gaz lacri-
 mogènes et qu'elle accepte de se faire
 contrôler avant le début de la manifes-
 tation. Ceux qui s'engagent malgré tout
 risquent d'être embarqués et arrêtés.

Liberté de mouvement

Art. 10 al. 2 de la constitution fédérale
« Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement. »

sier damentaux

damentaux, ce sont des droits
ux citoyens par l'Etat comme
justice. » (Definition tirée de
premiers droits fondamentaux à
sont ceux que l'on trouvait en
s l'acte de l'habeas corpus. Il
les arrestations arbitraires et du
n juge. Depuis lors, les droits
Dans les Etats démocratiques, ils
tion. Tel est le cas également en
sse.

r plan, les droits fondamentaux
d'interprétation. Sur le papier, ils
e plus en plus souvent soumis à
oratique. Ainsi, par exemple, la
-à-dire la garantie étatique de la
fortement compromise. Sous le
rorisme et de sa répression, les
er de plus en plus dans la sphère
éger du regard de l'Etat. Cette
oits fondamentaux et de la façon
ont traités.

Le droit de pouvoir se déplacer sur le domaine public sans contrôle et sans avoir besoin de décliner son identité, sans devoir dire à personne d'où on vient et où on va ne fait que rendre public le domaine public. Les Etats libéraux garantissent ce droit au moins dans les limites de leurs frontières. Au lieu d'abolir ces frontières, il y a aujourd'hui toujours plus de frontières érigées même à l'intérieur du territoire étatique.

Depuis l'entrée en vigueur des « mesures de contrainte dans le droit des étrangers » il y a dix ans, il suffit de vagues soupçons pour confiner des personnes sans passeport rouge sur un terri-

toire déterminé ou de leur interdire de pénétrer dans une zone donnée. Les articles sur le renvoi introduits dans diverses villes et cantons permettent entre-temps à la police d'exclure également des ressortissants suisses de certaines zones du centre-ville. Pour les personnes qui ont un look « exotique » ou qui paraissent « inaptes à consommer », la liberté de mouvement s'est depuis longtemps transformée en une obligation de décliner son identité.

Liberté de la sphère privée

Art 13 de la constitution fédérale
« Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent. »

La personne qui ne sait pas ce que d'autres – la police, l'employeur, etc. – savent à son sujet est impuissante. Elle ne peut pas se défendre. Dans la protection des données, il n'en va ainsi pas seulement de pouvoir rester tranquille dans ses quatre murs. La liberté face à la surveillance est la condition nécessaire pour pouvoir agir librement sur les plans politique et social.

La protection des données n'est pas seulement en danger en cas d'emploi abusif de données. Les atteintes les plus dangereuses au droit à l'autodétermination informationnelle sont aujourd'hui légales:

- avec plus de 6 000 écoutes téléphoniques, la Suisse, proportionnellement à sa population, se situe à la troisième place en Europe;
- la banque de données dacty-

loscopiques AFIS contient les empreintes digitales de 664 000 personnes, dont environ 200 000 requérants d'asile qui sont contrôlés dès leur arrivée;

- le registre central des étrangers s'efforce d'enregistrer la totalité des personnes migrantes;
- en 1998, l'abolition de la police politique a été refusée en votation populaire – aujourd'hui, il y a de nouveau environ 60 000 personnes fichées dans le système d'information de la protection de l'Etat. Ces personnes n'ont pas le droit de consulter leurs fiches. Et maintenant, les protecteurs de l'Etat veulent également mettre des téléphones sous écoute – sans soupçon et sans contrôle judiciaire.



ORANIS OFFSET

**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

Dossier Droits fondamentaux

Mort douce des droits fondamentaux

La lutte pour la liberté, l'égalité, la fraternité et la dignité était au coeur de l'Etat moderne.

Pourtant, les droits fondamentaux sont constamment menacés. Aujourd'hui aussi, et pas seulement depuis le 11 septembre, il s'agit de défendre les droits fondamentaux contre un Etat qui intervient de manière toujours plus autoritaire.

Pendant des années, l'Etat bourgeois occidental se présentait face au «socialisme effectivement existant» comme le garant des libertés et des droits fondamentaux. Selon la devise « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté », il utilisait cependant l'opposition est-ouest pour justifier des restrictions. Seize ans après la chute du Mur, les motivations ont changé. Les arguments actuels sont la lutte contre le terrorisme et les abus de l'Etat social. Le fait, sans toutefois qu'on le dise ainsi, est le démantèlement des droits fondamentaux. Cela se passe souvent sans qu'on le remarque ou dans un apparent consensus et rares sont les débats publics qui en font leur thème de discussion. Seuls s'en plaignent parfois celles et ceux qui ont le plus besoin des droits fondamentaux et ce sont toujours des personnes dont la position est marginale dans la société.

**« Toute personne a le droit d'avoir des droits. »
H. Arendt**

La fin ne justifie pas tous les moyens

Le démantèlement des droits fondamentaux est souvent légitimé par un prétendu besoin de lutter contre les abus. Un argument bien moral! On parle d'abus du droit d'asile par les « faux réfugiés », d'abus de l'assistance par de « faux invalides », d'abus de droits po-

litiques par des extrémistes, et d'abus des prestations de chômage par des « faïnésants ».

Cela justifie les contrôles et les constats. Ceux qui osent encore douter du bien-fondé de la lutte omniprésente contre tout « abus » et de toujours plus de contrôle et de « sécurité » se voit objecter: « celui qui n'a rien à cacher n'a rien à craindre non plus! ». Il est rare que l'on trouve des personnes qui argumentent de manière aussi réjouissante et claire que le FDP allemand dans sa déclaration actuelle à propos des droits civils: « à une telle appropriation d'aspect totalitaire par l'Etat des domaines même les plus intimes de la vie des individus, les libéraux opposent la conviction qu'une société humaine a besoin également d'ouvertures qui, pour l'Etat, doivent rester fermées. (...) Dans la société moderne de l'information et de la science, ces ouvertures sont de nature non seulement concrète, mais aussi toujours plus souvent informationnelle ».

Avec des moyens politiques et juridiques

Effectivement, nous devons lutter pour que les droits fondamentaux gardent leur actualité et pour trouver de nouvelles possibilités techniques qui remplacent la protection initiale. A quoi sert par exemple le secret postal pour empêcher que les courriers électroniques puissent être lus?

Notre combat se dirige également contre la dissolution des droits fondamentaux. Pour qu'ils aient une validité réelle, ils doivent également être consacrés institutionnellement avec pour co-

rollaire qu'ils ne doivent pas être remis en question par les institutions étatiques elles-mêmes comme l'est par exemple la liberté de mouvement par des contrôles policiers opérés en l'absence de soupçons.

La lutte pour les droits fondamentaux n'est toutefois pas purement juridique, mais c'est toujours une lutte politique touchant à des positions de fond. Elle reste une lutte contre l'exclusion de certains groupes. Si les sans-papiers ne peuvent pas revendiquer leur droit à la formation, à l'assurance-maladie ou à un salaire convenable, si les victimes de décisions de non-entrée en matière se voient refuser le droit à la nourriture, si la politique moderne de revalorisation des villes érige la liberté de mouvement en un privilège pour les personnes d'apparence « normale », alors on en arrive à une « décivilisation » de fait.

Solidarité sans frontières lutte contre cette tendance car « les droits fondamentaux ne peuvent pas être mésusés, mais seulement utilisés! »

Balthasar Glättli

Dossier du Bulletin 2/2005
de Solidarité sans frontières
Neugasse 8, 3011 Berne
www.sosf.ch
sekretariat@sosf.ch

T 031 311 07 70
F 031 311 07 75

PC 30-13574-6

Camps de réfugiés extraterritoriaux de l'Union Européenne

Evacuation

Certains Etats européens, notamment l'Italie et l'Allemagne, activent l'installation, en Afrique du Nord, de camps pour réfugiés renvoyés. Dans le langage cynique de l'Union européenne, on parle de « renforcer la protection des réfugiés en dehors de l'Europe ».

14 avril 2005: le Parlement européen a condamné à la majorité les déportations massives de réfugiés de l'île de Lampedusa vers la Lybie en octobre 2004 et en mars 2005 comme contraires aux droits humains. Les autorités italiennes avaient immédiatement réexpédié vers la Lybie, avec des machines militaires et sans avoir vérifié leurs motifs de fuite, plusieurs centaines de personnes arrivées sur l'île de Lampedusa. Dans ce pays, ces personnes ne sont toutefois pas, selon le Parlement européen, à l'abri d'arrestations, d'internements et de refoulements arbitraires.

Au même moment, le Conseil de la justice et de l'intérieur de l'UE s'est réuni à Bruxelles et s'est occupé de questions de coopération avec la Lybie dans la lutte contre la « migration illégale » vers l'Europe. Le « Programme de la Haye pour le renforcement de la liberté, de la sécurité et du droit dans l'UE » (10/2004), qui comporte également une conceptualisation stratégique du domaine de l'asile et de la migration pour les prochaines années, accorde une priorité accentuée à la collaboration avec les Etats de transit de la migration. Actuellement, la Lybie se situe au centre de l'intérêt de l'UE d'intercepter les mou-

vements migratoires déjà loin de son territoire. En mai, le ministre de l'intérieur allemand Schily a fait savoir son intention de se rendre dans divers pays du Maghreb pour activer la coopération dans la lutte contre la migration illégale. Il y parlera alors à nouveau de l'idée de camps extraterritoriaux de l'UE, qu'il avait lancée de manière déterminée dans le contexte de l'affaire de « Cap Anamur ».

L'Italie finance des camps et la fourniture de sacs pour cadavres

A une séance d'avril, le Conseil de la justice et de l'intérieur de l'UE a pris connaissance du rapport, non publié jusqu' alors, de la première « Technical mission to Lybia on illegal immigration (27 nov. – 6 déc. '04) ». Ce rapport a été cité pour la première fois dans le magazine italien L'Espresso du 29 avril 2005 (« I Lager della libertà »). L'article entre dans le détail sur la coopération entre l'Italie et la Lybie. Le gouvernement italien a non seulement fourni une technologie de surveillance des frontières et des équipements pour l'hébergement des réfugiés dans le cadre d'une convention commune sur « l'antimigration », mais il a encore financé en 2003 un camp entier au nord de la Lybie et a l'intention de financer encore deux autres camps d'éloignement. De même, il a financé jusqu'ici environ 60 vols d'expulsion de la Lybie vers des Etats africains et asiatiques (voir taz du 30 avril 2005). Pour tenir compte de la mort possible de bien des personnes migrantes, l'Italie a également fourni un millier de sacs de toile pour cadavres.

A fin mars déjà, le Comité des droits fondamentaux et de la démocratie et la société de recherches fuite et migration ont publié un appel international demandant une « inspection officielle des camps d'internement contraires aux droits humains pour réfugiés et personnes migrantes » dans tout le bassin méditerranéen.

Les auteurs de l'appel international craignaient qu'une infrastructure de camps extraterritoriaux soit mise en place secrètement en collaboration avec les Etats de transit nord-africains. Cela permettrait de transformer ces pays en « pays appropriés de premier asile » et à les rendre compatibles aux exigences du HCR. Cette stratégie d'arrêter la migration des pauvres devant les portes de l'Europe s'inscrit sous le titre européen, non suspect au niveau des droits humains, de renforcer la protection des réfugiés en dehors de l'Europe.

Dirk Vogelskamp



En bref

Bex: slogans racistes

L'opposition à un centre de requérants d'asile a une fois de plus fait usage de slogans racistes. Une fois de plus, ces slogans se cachaient derrière la lutte contre les dealers. A Bex (VD), la FAREAS, fondation cantonale d'accueil pour requérants d'asile, exploite un centre hébergeant actuellement 140 personnes dont beaucoup sont des Africains et des Africaines. Au soir du 10 mai, la discussion s'est envenimée lorsqu'un groupe de requérants a voulu amener un garagiste et représentant local du parti radical à se justifier. La police est intervenue et plusieurs requérants ont été appréhendés. « Nègres dehors – non à la drogue » – étaient notamment les slogans barbouillés par cet homme de 44 ans sur plusieurs murs du lieu. « Je ne suis pas raciste. Je n'en veux pas aux Noirs. Ce sont les dealers que je traite de nègres » a-t-il déclaré au journal « Le Matin » en ajoutant avoir reçu de partout des lettres d'approbation. ACOR-SOS-racisme a dénoncé le cas pour violation de la norme pénale antiraciste. Le juge d'instruction a ouvert la procédure.

Vague de dureté dans l'UE

La course à la mesquinerie autour du durcissement du droit d'asile et des étrangers se poursuit dans l'UE. Le 10 mai 2005, le gouvernement autrichien a présenté ses vœux les plus récents de durcissement. La durée maximale de la détention en vue du refoulement devrait être augmentée de 2 mois à 10 mois. On entend nourrir de force les requérants d'asile qui entameraient une grève de la faim par peur du refoulement. Les réfugiés victimes de traumatismes pourraient également être expulsés à certaines conditions. Et, évidemment, les peines frappant les passeurs seront durcies.

Un jour plus tard, c'est le gouvernement français qui a présenté de nouveaux projets: une police d'immigration pour démanteler les réseaux de passeurs et pour assurer les refoulements, un service des migrations censé coordonner toutes les instances impliquées, un durcissement du droit civil pour lutter contre les mariages blancs, l'établissement d'une liste des pays de provenance sûrs, etc.

Le 12 mai, ce sont ensuite les ministres de l'intérieur des cinq plus grands pays de l'UE qui se sont rencontrés en séance extraordinaire à Paris (F, I, GB, D, E). Leur sujet de discussion: renforcement des contrôles douaniers extérieurs. 17 jours avant le vote des Français sur la constitution européenne, la conférence devrait montrer aux partisans du NON que l'UE veut agir contre les réfugiés et les personnes migrantes. Pendant ce temps, la Commission de l'UE a présenté un plan d'action pour la mise en œuvre du

programme de la Haye pour la politique commune de l'intérieur et de justice. Il a notamment été décidé d'instaurer l'agence de protection des frontières avec siège à Varsovie et cette agence devra soutenir les Etats membres dans la surveillance des frontières extérieures. Le système d'information de Schengen de la deuxième génération et le système d'information des visas doivent subsister jusqu'en 2007.

Asile et aide au développement – comptabilité créative

Les dépenses pour l'aide au développement doivent correspondre au 0,7 pour cent du produit social brut selon les recommandations données par l'ONU depuis des années. L'UE recommande 0,5 pour cent comme valeur indicative. La Suisse n'atteint que 0,41 pour cent – mais cela seulement par un subterfuge. Le Conseil fédéral a en effet décidé de prélever le coût de l'asile sur ce compte d'aide au développement. Concrètement, il s'agit des montants que coûte la première année du séjour, soit 220 millions de francs l'an dernier. Sans cette feinte, la Suisse n'atteindrait qu'à peine 0,37 pour cent pour les dépenses consacrées à l'aide au développement.

Vaud: la lutte pour les requérants d'asile continue

Le 20 mai, le Conseil d'Etat vaudois a levé à la majorité des voix bourgeoises le moratoire qui protégeait une partie du «groupe des 523» contre des expulsions forcées. Les requérants en question ont ainsi une dernière possibilité de choisir entre une retour volontaire avec une aide au retour et une expulsion forcée par la police. Les membres de gauche du Conseil d'Etat ont décidé de rompre le principe de la collégialité et le combat est maintenant ouvertement

mené. Au moment où nous écrivons ces lignes, 170 réfugiés étaient menacés d'expulsion forcée, dont des personnes ayant vécu le massacre de Srebrenica. Informations actualisées sous www.stoprenvoi.ch

Reconnaissance des visages à l'aéroport de Kloten

Au cours des quatre premiers mois de l'année, 5,5 millions de passagers ont atterri à Zurich Kloten. Parmi les 40 personnes sans papiers qui ont déposé une demande d'asile à l'aéroport, seules trois avaient été saisies par les caméras vidéo et introduites dans le système de données biométriques. Pour la police de l'aéroport, il s'agit d'un succès technique et l'identification aurait été possible à cent pour cent. Le Système FAREC dont l'acquisition a coûté 70 000 francs aurait fonctionné sans faille. Toutefois, c'est la demande d'asile qui a empêché le refoulement immédiat des trois personnes identifiées.

Rapatriements lourds de conséquences

Il ne connaîtrait « pas de cas où une personne expulsée aurait subi de graves préjudices ou aurait été emprisonnée à son retour ». C'est ainsi que Peter Arbenz, ancien délégué aux réfugiés, a été cité il y a un certain temps dans le Tagesanzeiger. Au début mai, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a dû s'occuper de deux cas de ce genre: en avril 2004, Stanley van Thaa a été expulsé vers le Myanmar/Burma avec un accompagnement par la police et se trouve depuis lors en prison. Un tribunal de la dictature militaire l'avait condamné à une peine de 19 ans d'emprisonnement.

Le 23 février de cette année, le réfugié kurde syrien Shiar Ahmad a quitté « volontairement » la Suisse, avec tou-

tefois un accompagnement par la police, après le rejet de sa demande d'asile en 2002 déjà et un refus d'un permis humanitaire par le canton de St Gall. A son retour, il a été arrêté à l'aéroport et torturé puis libéré « provisoirement » mais seulement après plusieurs semaines. Dépité, il s'est donné la mort le 18 avril.

La CIP a entendu Christoph Blocher au sujet de ces deux cas. Elle n'a toutefois pas fait de communiqué de presse sur la question.

Nouvelles parutions

Le Breton, Maritza; Fichtner, Ursula:

Verordnete Grenzen – verschobene Ordnungen. Eine Analyse zu Frauenhandel in der Schweiz, 138 pages, édition eFeF, Zurich 2005, Fr. 28.–

Commission fédérale pour les questions féminines

Häusliche Gewalt und Migration – Numéro 1/2005 de «Frauenfragen», à commander gratuitement à ekf@ebg.admin.ch ou par téléphone au 031-322 92 81

*

Aux éditions *Seismo* de Zurich, plusieurs livres ont paru dans le domaine du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population:

Dahinden, Janine:

Prishtina – Schlieren. Albanische Migrationsnetzwerke im transnationalen Raum, 360 pages, Fr. 49.–

Piguet, Etienne:

L'immigration en Suisse depuis 1948, 256 pages, Fr. 42.–

Mahnig, Hans (directeur) :

Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948, 472 pages, Fr. 68.–

D'Amato, Gianni ; Gerber, Brigitta (éd.) :

Herausforderung Integration – Städtische Migrationspolitik in der Schweiz und in Europa, 144 pages, Fr. 28.–

«C'est aussi une lutte pour nous»

Françoise Kopf (54 ans) dirige l'organisation IGA Sos Racisme à Soleure. Elle s'engage entièrement pour les personnes victimes d'une décision de non-entrée en matière et ainsi désormais privées d'aide sociale. Elle ne se borne pas à entretenir des contacts directs avec les personnes concernées, mais elle reflète son engagement avec un film et un travail scientifique.

Elle parle vite, presque un peu nerveusement. Elle bouillonne carrément et ne laisse pas de temps pour les questions. Cela n'est du reste pas nécessaire. Si l'on écoute les explications de Françoise Kopf sur la politique suisse en matière d'asile, on est confronté tant à la rigueur des faits qu'elle rapporte qu'à l'expérience et au vécu d'une militante infatigable. Dans le canton de Soleure, cette femme de 54 ans éprouve tous les jours ce que signifie pour des personnes d'essayer de survivre sans aide sociale. Le centre d'accueil d'IGA est régulièrement envahi. « Nous sommes la seule organisation du canton qui offre gratuitement des conseils en matière juridique et sociale. » Ce qu'elle est amenée à voir et à entendre dépasse souvent son potentiel d'imagination. « La police a effectivement mis des personnes simplement à la rue en plein hiver à moins 13 degrés. »

En plus de l'aide concrète au centre d'accueil, Françoise Kopf s'occupe par ailleurs également de la question du durcissement continu de la législation

sur l'asile en Suisse. Elle a ainsi réalisé le film « NEM-NEE » (voir à côté) et a rédigé, dans le cadre d'une deuxième formation, un travail de diplôme sur le sujet. « Je voulais simplement savoir comment les choses avaient pu en arriver là ». Sa conclusion: l'utilisation de l'aide sociale comme instrument de répression dans la politique d'asile avait déjà été discutée il y a plus de 20 ans. « Rétrospectivement, ça a l'air d'une stratégie mûrement réfléchie. » Françoise Kopf considère son engagement comme un métier. « Je veux simplement savoir comment l'horloge fonctionne. » Malgré le peu d'espoir de changements dans la politique dominante en matière d'asile, la militante ne se laisse pas décourager. Même quand elle prend une pause, elle ne le fait que dans l'idée de rester sur le sujet. « Je veux prochainement me retirer un peu – et retravailler mon travail de diplôme pour qu'il puisse être publié par une maison d'édition ». Nous sommes impatients.

Film documentaire sur les conséquences sociales de la nouvelle politique d'asile:
NEM-NEE. Un projet de l'association IGA - SOS Racisme, réalisation de Charles Heller. DVD 45 minutes – parlé français, sous-titres allemands. A commander au secrétariat (30.– individus, 100.– organisations)

nil

Manif le 18 juni à Berne

Manifestation nationale «la suisse, c'est nous.»

Depuis que Christoph Blocher est au Conseil fédéral, les durcissements des lois sur les étrangers et sur l'asile se suivent à un rythme encore plus rapide qu'avant. Un motif suffisant de manifester la large opposition qui existe face à cette politique et d'intervenir de manière offensive pour une Suisse telle que nous nous la représentons.

La manifestation a lieu à Berne le 18 juin, date de la Journée des réfugiés, et elle est soutenue par une large alliance des organisations engagées dans la défense du droit d'asile et des droits de la personne ainsi que dans la lutte contre le racisme, qui disent : « La Suisse, c'est tous ceux et toutes celles qui y vivent. Indépendamment de nos origines, de notre passeport et de notre statut légal de séjour, nous, tous ceux et toutes celles qui vivent en Suisse, sommes la Suisse, une Suisse qui trouve son identité dans la recherche de la démocratie, l'idéal des droits de l'homme et la multiplicité de ses cultures. » (Le 18 juin, 14 h Waisenhausplatz, Berne)

Syndicats remboursent le transport

Les membres des syndicats Unia et Comedia peuvent profiter d'un remboursement des billets de train ou des cars organisés par les syndicats. Renseignez-vous chez votre secrétariat régional.

Tout le monde à Berne !

Les informations actuelles (au délai rédactionnel fin mai):

- Genève Il est possible de s'inscrire auprès du collectif de soutien aux sans-papiers pour se rendre à Berne en car (départ 10.30h rue Necker 17, prix 25.- ; collectifsanspapiers@ccs.ch, 022/301.63.33)
- Lausanne La Coordination de la Semaine du réfugié à Lausanne organise la sortie d'un bus pour la manif du 18 juin. Il est nécessaire de s'inscrire auprès du FEEL (responsable de la coordination) pour se rendre à Berne en car (départ 12h, Centre d'hébergement FAREAS de Crissier, Ch. Charmeur 10-12, 1023 Crissier ; forum.etrangers@bluewin.ch, 021/3128440)
- Basel Basel, Samstag, 18. Juni: Treffen 12.30h Bahnhofplatz. Basel ab: 13.00h - Bern an: 13.56h; Bern ab: 18.04h - Basel an: 18.59h. Billett für Unia- und Comedia Mitglieder wird von der Gewerkschaft bezahlt. Ein Kollektivbillett für alle anderen wird vor Ort gelöst, Billette also nicht vorher kaufen.
- St. Gallen St. Gallen ab: 11.11h. Das Solidaritätsnetz ruft auf: «Wie an der Demonstration in St. Gallen werden wir auch diesmal ein rotes Erkennungszeichen tragen. Wer selber nicht kommen kann, die Sache trotzdem unterstützen möchte, kann ein Billett (126.-) für eine Person mit NEE finanzieren.»
- Zug SGA des Kantons Zug:
Zug ab Zug, 11.30h Gleis 4, via Luzern nach Bern.
- Zürich vpod Zürich: Treffpunkt 12.15h, Zürich HB beim Treffpunkt; Zürich ab: 12.32h
BFS Zürich: Kollektivreise: Postfach 8707, 8036 Zürich oder info@bfs-zh.ch
JUSO Zürich: Treffpunkt um 12.00h bei der Post im Hauptbahnhof.

Davantage d'informations sous www.sansnous.ch

Signataires (état au 24.5.2005):

ACOR. SOS Racisme, AGORA, Aktion ungehorsamer Studierender (AuS) Bern, AMIKA, Arti-Fri-Ciel Fribourg, attac schweiz, Augenauf Bern, augenauf Zürich, Cabi Antirassismus-Treff St. Gallen, CEDRI, cfd Christlicher Friedensdienst, collectif des travailleur/euses sans statut légal -Ge, Collectif pour une Alliance Socialiste (CAS) Vaud, Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP), Collettivo Sindacati.ch, Comedia, Coordination Asile Vaud, Coordination asile.ge, coordination Journée des Réfugiés Lausanne, coordination romande contre la LEtr, CRAN, DADAvos, DIDE, Demokratische JuristInnen Schweiz DIS, ELISA, EN QUATRE ANS ON PREND RACINE Lausanne, Europäisches BürgerInnenforum EBE FAUCH, Fédération Européenne du Syndicalisme Alternatif (FESAL), FEEL, FIMM Schweiz, Flüchtlingsgruppe Dreifaltigkeit Bern, Fédération irakischer Flüchtlinge, Fondation suisse du Service Social International, Frauen für den Frieden, Frauenrat für Aussenpolitik (FrAu), Freiplatzaktion Zürich, Freundeskreis Cornelius Koch, Gassenküche der SIKB Bern, Génération POP, Gewerkschaftsbund Baselland, Grüne Partei der Schweiz, Grünes Bündnis Bern, Grünes Bündnis Luzern, Grüne Partei Bern, Gruppe für eine Schweiz ohne Armee GSoA, Humanistische Partei Zürich, IGA - Interprofessionelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen, IGA Solothurn - SOS Racisme, IG Sozialhilfe, infoladen kasama, Integrationsnetz Zug, isa Informationsstelle für AusländerInnenfragen, Junge Grüne Schweiz, JUSO Schweiz, Kommunistische Arbeiterpartei Irak - Schweizerkomitee, KUTÜSCH, Lassalle-Haus Bad Schönbühl, l'autre syndicat La Côte, Ligue Suisse pour le Droit de l'Homme, Menschenrechte Schweiz MERS, MigrantInnenRaum Aargau, Mouvement Jurassien de Soutien aux Sans-papiers, Nationale Koordination der Sans-Papiers-Kollektive, Neue Partei der Arbeit Basel, Organisation Socialiste Libertaire OSL, Partei der Arbeit Schweiz, Partito della Rifondazione Comunista Schweiz, phase1, POP & Gauche en mouvement, Plate-forme pour une table ronde sur les sans-papiers, Religio-Sozialistische Vereinigung der Deutschschweiz, Sankofa - Plattform für Menschen Afrikanischen Erbes, Service Civil International Schweizer Zweig, Schweizerischer Friedensrat, Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Schweizer WeltbürgerInnen, SGA des Kantons Zug, Socialist Party of Iran, Solidaritätsnetz für Menschen ohne geregelten Aufenthalt Region Bern, Solidaritätsnetz Ostschweiz, Solidarité sans frontières, solidaritéS Genève, Solifonds, SP second@plus, SP Schweiz, Stiftung Gertrud Kurz, TERRE DES FEMMES Schweiz, terre des hommes schweiz, Unia Migrationskonferenz, Université populaire albanaise, Villa Rosenauf, vpod schweiz.

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.



impressum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 3600 A / 700 F

Composition/Graphisme: ComTex, 3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli, Nick Lüthi

Traductions: Olivier von Allmen

Lectorat: Sof, Nick Lüthi

Photos: Meinrad Schade

Délai rédactionnel pour le prochain numéro: 29 juillet 2005

Nous nous réservons le droit d'abrégier le courrier des lecteurs

cotisation 2005, abo inclus, salariés 60.- / couples 90.- / non-salariés 30.-
cotisation 2005 pour organisations, abo inclus 100.-,
abonnement 25.- / abonnement organisations 45.-

Editrice: Solidarité sans frontières, Neuengasse 8, 3011 Berne (regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP: 30-13574-6

